

M. Casevitz

Chronique étymologique

Sur quelques mots ou expressions à la mode.

Décidément, la langue n'a plus le temps d'évoluer, tranquillement et progressivement ; les événements et les médias qui les diffusent la violentent et l'obligent à changer brusquement, à mettre à la mode des mots ou des expressions qui jaillissent comme geysers.

Ces jours-ci (j'écris le 17 mars 2020), se sont imposés la *distanciation sociale* (d'au moins un mètre !) et le *confinement* ; l'expression est répétée à l'envi depuis deux ou trois jours (comme un « élément de langage » imposé), bien qu'elle ne soit, à notre avis, ni claire ni précise. Le mot *distanciation* est un mot d'action qui vaut pour « prise de distance ». Le mot, peu courant, existe depuis une soixantaine d'années, dans la langue technique (pour le théâtre) au sens de distance que l'auteur, le metteur en scène ou l'acteur crée pour faire réfléchir le spectateur sur le spectacle et développer son sens critique (cf. *Trésor de langue française informatisé [TLF]*, s.u. d'après B. Brecht) ; le mot est employé aussi pour « recul » qu'on prend par rapport à un acte, un événement, une œuvre dont on est auteur, de sorte qu'on est ainsi « distancié ». Quant à l'adjectif « social », il signifie dans l'expression nouvelle « entre deux ou plusieurs personnes », alors qu'il s'agit de la distance qu'il faut mettre entre personnes, à l'extérieur ou dans l'intimité, pour ne pas être contaminé par certain virus ou ne pas le communiquer. Il nous semble qu'il eût été plus adéquat de parler d'un *écartement* ou d'un *espacement mutuel ou personnel*, à respecter par chacun...

Quant à *confinement*, le mot est connu depuis la fin du 15^{ème} siècle au sens d'un terrain confiné, c'est-à-dire isolé (mais l'attestation est elle-même isolée) et surtout dès le début du 16^{ème} au sens d'enfermement, pour un malade ou spécialement en droit pénal (à partir du 19^{ème}) pour un prisonnier soumis à un régime d'isolement, régime institué aux États-Unis. En l'occurrence, il s'agit en ce moment d'empêcher le citoyen de risquer la contagion ou la contamination, mais il faut oublier ce que le mot suppose de contrainte dépréciative ou infamante. Le sens de *confiné*, (participe passé de *confiner* verbe attesté depuis le 13^{ème} siècle, dérivé de *confins*, nom pluriel attesté depuis le 14^{ème}, issu du latin *confinium*, à partir de l'adjectif *confinis*, composé de *cum* « avec » et du nom masculin *finis*, *-is* « limite, borne »), employé comme adjectif depuis le 19^{ème} siècle, est toujours « enfermé », notamment pour un prisonnier, mais on trouve des emplois modernes exprimant l'enfermement en soi-même.

Signalons néanmoins que le sens du latin *confinis* était moins sévère : il signifiait simplement « contigu, voisin » et non « replié sur ses frontières. »

D'autres mots dont l'emploi s'est répandu récemment sont remarquables : nous en indiquerons trois.

Le *collapsus*, aujourd'hui employé au sens d'effondrement d'une ou de la civilisation, est un mot savant apparu à la fin du 18^{ème} siècle dans le vocabulaire de la médecine. Il exprime le glissement, l'effondrement soit de tout l'organisme soit d'un organe, mais l'emploi nouveau a pour objet la ou les civilisations. Il y a même déjà des spécialistes du *collapsus* général, ce sont les *collapsologues* (mot hybride : le premier terme dérive du latin, le second du grec). Le *collapsus* est le nom correspondant au verbe *collabor,-eris, -labi, -lapsus sum*, « glisser ensemble » composé du préfixe *cum* « avec, ensemble, général » et de *lapsus, -us*, masculin, « le glissement » ; le nom simple est formé à partir du verbe *labor* « glisser, tomber, s'effondrer » (voir aussi latin *labes, -is*, féminin, « chute, éboulement, affaissement », et le verbe *labo, -as, -are, -avi, -atum*, « chanceler, vaciller » et l'adjectif *labilis,-e* « apte à glisser, glissant » qui a donné le français *labile*, « sujet à changer, glissant » attesté depuis le 15^{ème} siècle). On connaît depuis le 17^{ème} siècle en français (savant) le *lapsus* « glissement, trébuchement » oral ou écrit (*linguae* ou *calami* ou encore *memoriae*), phénomène qui souvent laisse jaillir l'inconscient qui ne peut taire ce qu'il ne faut pas dire (origine de bien des contrepèts ...). L'étymologie de ce groupe de mots est incertaine, aucune hypothèse ne s'impose (voir Ernout et Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots* [DELL], Paris, 5^{ème} éd. revue, 2001, s.u. **lāb-/lab-*) ; en tout cas il serait périlleux de vouloir faire un lien avec le nom *labor, -oris*, masculin, « travail. »

Signalons aussi l'adjectif *disruptif*, issu lui aussi du domaine technique, celui de l'électricité, depuis la fin du 19^{ème} siècle (bien que le mot soit attesté dès le 16^{ème} au sens de « qui sert à rompre ») ; il qualifie une décharge électrique, soudaine et accompagnée d'une étincelle (d'après le *TLF, s.u.*). Au sens figuré, il signifie « tendant à la rupture », mais n'est passé que récemment dans le langage des intellectuels, pour décrire un phénomène violent, une situation explosive, destructrice, déchirant et brisant les liens. Le mot dérive du verbe latin *disrumpere,-is,-ere -rupi,-ruptum*, « faire sortir violemment, s'élancer, faire éruption ou irruption, ou exploser », composé du préfixe *dis-*, exprimant la séparation, et du verbe *rumpere*, « rompre ».

Enfin, encore un mot à la mode emprunté au vocabulaire technique : on parle aujourd'hui d'un problème, d'une question *clivants* (participe présent employé comme

adjectif) : le verbe *cliver* (attesté dès le 16^{ème} siècle) signifie « fendre (un minerai, tel le diamant) » en séparant les couches (parfois le minerai *se clive* naturellement), d'où scinder les parties d'un ensemble, en deux ou plusieurs parties. Aujourd'hui, on emploie *clivant* dans le vocabulaire politique (où l'on aime le manichéisme) : telle question a l'avantage ou l'inconvénient, - c'est selon le locuteur -, d'entraîner des réponses nettes et tranchées, notamment en opposant la gauche vs la droite, en « divisant » comme on divise un minerai. Les dérivés *clivable* « qui peut être clivé » et *cliveur* « ouvrier chargé du *clivage* (mot attesté depuis 1755) » ou « instrument servant en chirurgie oculaire », attestés depuis le 19^{ème} siècle, restent cantonnés au domaine technique. L'adjectif *clivé* se trouve pour la première fois à la fin du 16^{ème} siècle, dans la traduction des œuvres de Lucien de Samosate par Filbert Bretin (tome I, Paris, 1582, p. 234) dans un groupe de légumes, pour des « lentilles bien clivées » (il s'agit de plantes dicotylédones). Le verbe *cliver* est emprunté au néerlandais *klieven* « fendre » (correspondant à l'allemand *klieben* et à l'anglais *to cleave*), employé par les diamantaires (Cf. Bloch-Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 6^{ème} éd., Paris, 1975, s.u., p. 137). Rien à voir donc avec le latin *clivus*, -i, masculin « pente, montée » (cf. le *DELL*, p. 127-128, s.u. *clī-*, forme prise en latin de la racine **klei-* « incliner, pencher »), qui a fourni en français *déclive* et *déclivité*.

Le domaine technique ou scientifique permet de renouveler le vocabulaire courant, c'est remarquable dans l'actualité, qui a toujours besoin de remplacer les mots usés et qui ont donc perdu de leur mordant. Remarquons que dans le remplacement de ces mots, le grec ancien n'est plus guère consulté et utilisé, le latin moins souvent qu'auparavant, les langues modernes pouvant suppléer.